

THE RELATIONSHIP BETWEEN THE EUROPEAN LAW AND THE ROMANIAN CONSTITUTIONAL LAW

Sergiu DELEANU*

ABSTRACT: *La Constitution de la Roumanie a été révisée particulièrement dans le désir de faciliter l'intégration du pays dans l'Union européenne. Toutefois, nous croyons que la modalité par laquelle on a cherché à clarifier les rapports entre le droit de l'Union européenne et le droit national n'est pas entièrement satisfaisant. Ainsi, on peut se demander si les réglementations de l'Union européenne ont seulement une force juridique supérieure à la loi ou si elles ont aussi une force juridique supérieure à la Constitution. La réponse à ces questions peut présenter de l'intérêt également parce que des hésitations se sont manifestées sur ce sujet dans le contentieux constitutionnel d'autres États membres de l'Union européenne. En liaison avec ce problème on peut se demander aussi les règlements, les directives et les décisions qui font partie des sources du droit de l'Union européenne peuvent ou non être soumis à un contrôle de constitutionnalité. Les observations sur ces problèmes sont d'une incontestable actualité étant donné l'intention avouée de procéder à une nouvelle révision de la Constitution.*

KEYWORDS: *European Law, Romanian Constitutional Law, priority, control of constitutionality*

JEL CLASSIFICATION: *K 10*